

**LOCATION DU CLUB-HOUSE, DE L'AUVENT EN BOIS ET DES TERRAINS
DE PETANQUE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021**

Dispositions et tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

La Commune de NEUBOIS met à la disposition de ses concitoyens, des associations locales et des membres extérieurs de la Boule Neuboisienne le club-house, l'auvent en bois et les terrains de pétanque situés route de Thanvillé à NEUBOIS.

Sont concernés par la location :

Le club-house avec la salle équipée d'une kitchenette pour une contenance de 45 personnes assises maximum, des toilettes au rez-de-chaussée,

A l'extérieur, un auvent en bois avec une jauge de 90 personnes assises maximum,

Les terrains de pétanque comportant deux mâts d'éclairage.

1) LOCATIONS A TITRE GRATUIT

La Boule Neuboisienne bénéficiera de 5 locations gratuites maximum par an compte-tenu des frais financiers qu'elle a engagés au cours de dix dernières années.

Les autres associations neuboisiennes disposeront d'une location gratuite par an.

2) CHARGES AU TITRE DES LOCATIONS A TITRE GRATUIT

La Boule Neuboisienne et les autres associations locales s'acquitteront des charges (électricité, gaz et frais de ménage) lors des locations à titre gratuit.

**3) LOCATION AUX HABITANTS DE NEUBOIS ET LES MEMBRES DU COMITE DE
LA BOULE NEUBOISIENNE**

Les tarifs suivants sont applicables :

- . Tarif été : du 01/04/ au 31/10 : 100 € (charges comprises) hormis
frais de ménage
- . Tarif hiver : du 01/11 au 31/03 : 120 € (charges comprises) hormis
Frais de ménage

- . Forfait ménage 2 heures : 40 €

- . Forfait éclairage terrain de pétanque : 15 €

4) LOCATION AUX MEMBRES EXTERIEURS DE LA BOULE NEUBOISIENNE

- . Tarif été : du 01/04/ au 31/10 : 120 € (charges comprises) hormis forfait ménage
- . Tarif hiver : du 01/11 au 31/03 : 150 € (charges comprises) hormis forfait ménage
- . Forfait ménage 2 heures : 40 €
- . Forfait éclairage terrain de pétanque : 15 €

La Boule Neuboisienne fournira tous les ans la liste de ses membres extérieurs.

5) MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE

Dans le cadre d'une location, la vaisselle équivalent à 60 couverts sera disponible. En cas de casse, celle-ci sera facturée sur la base des dernières acquisitions.

6) NETTOYAGE

Tables, chaises et vaisselle devront être rangées. Les locaux devront rendus balayés et les toilettes vérifiées quant à leur état.

Un forfait ménage sera appliqué avec chaque location (voir § 4).

MISE A DISPOSITION DU BATIMENT ET DES CLES

Le club-house sera disponible à partir du samedi matin 10h00. Un état des lieux et la restitution des clés pourra se faire jusqu'au lundi soir 19h00 au plus tard.

M. KOESSEL Marc Président et un autre membre de la Boule Neuboisienne assureront la remise des clés, leur retour et l'état des lieux. La Commune suppléera ces deux personnes en cas d'absence simultanée.

SUBVENTION A LA BOULE NEUBOISIENNE POUR SERVICE RENDU

La Commune de NEUBOIS s'engage à verser à la Boule Neuboisienne une subvention de 40 € par location assurée.

RESERVATION

Le planning des locations sera géré par la Commune et consultable sur son site internet neubois.fr.

La Boule Neuboisienne sera informée des locations au fur et à mesure de leur validation par la Commune.

A l'appui de la demande de réservation, devront être fournis :

- Une attestation d'assurance